



**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 16 novembre 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le seize novembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SATILLIEU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle l'Ayclipse, sous la présidence de Madame Marie VERCASSON, Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Présents : Mme Marie VERCASSON

MM Thibaud BENIMELLI – Bernard DETERNE – Rémi DEYGAS - Maurice DUMONT  
Samuel GRANGE – Joël MAGNOLON – Cyprien MONTEYREMARD - Denis REYNAUD

Mmes– Angélique BLANC – Marie-Christine DESMARTIN - Pascale GRIFFE – Renée JULLIA – Sandrine MIRANDA - Christèle OLAGNON - Nadine PARIS

Absents excusés : M. Vincent DUVERT (pouvoir à M. Samuel GRANGE) – Mme Véronique BAYLE (pouvoir à Mme Marie VERCASSON)

Secrétaire de séance : Mme Renée JULLIA

Au préalable des délibérations une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Roger CHOLET et Madame Arlette GAY, tous deux anciens conseillers municipaux.

Monsieur PICHON-MATHIEU du cabinet DEDALE SCOP, chargé de la révision du PLU de la commune, rend compte au conseil de ses travaux. Il définit la problématique de la commune et présente les documents de travail qui ont été élaborés à ce jour. Il propose enfin à l'Assemblée plusieurs pistes de réflexion sur l'avenir de la commune.

• **N° 2022/93 : Pose de zinguerie aux wc publics du boulodrome**

Madame le Maire expose au Conseil que l'édifice qui abrite les toilettes du boulodrome n'est pas équipé de gouttière. Afin de protéger les abords et les façades de ce bâtiment elle propose d'y faire poser des gouttières.

L'entreprise SAS du Val d'Ay peut procéder à ces travaux pour un montant de 387,60 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2181.

• **N° 2022/94 : Remplacement de la zinguerie des vestiaires de l'Enclos**

Madame le Maire décrit à l'Assemblée l'état dégradé des gouttières des vestiaires de l'Enclos. Elle préconise de les remplacer au plus vite.

L'entreprise SAS du Val d'Ay peut effectuer les travaux nécessaires à cette fin moyennant la somme de 309,60 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 615221.

• **N° 2022/95 : Branchement eau potable avec terrassement pour les wc publics de Grangeon**

Madame le Maire explique au Conseil que les WC publics du site de Grangeon sont actuellement alimentés par le réseau d'eau potable interne au camping. Du fait de la mutation récente de ce dernier bien, il convient de rendre à la commune la charge de la consommation d'eau des WC de Grangeon puisque ceux-ci relèvent du domaine public de la collectivité.

De ce fait, Madame le Maire préconise de solliciter la société SAUR afin qu'elle réalise un branchement, au nom de la commune, du WC du site de Grangeon. Elle pourra procéder à cette prestation pour 2.902,47 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 21531.

• **N° 2022/96 : Décision modificative n°3 du budget général de la commune pour l'année 2022**

Madame le Maire expose au Conseil le projet de Décision Modificative N° 3 du budget général de la Commune pour l'année 2022 qui se présente comme suit :

**- SECTION D'INVESTISSEMENT**

**- Les dépenses**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Opération N° 164 – Boulodrome

- Article 2181	Instal. générales, agencement & aménagements divers	+ 400,00 €
----------------	---	------------

Opération N° 186 – WC Publics

- Article 21531	Réseaux d'adduction d'eau	+ 3.000,00 €
-----------------	---------------------------	--------------

Chapitre 020	Dépenses imprévues	- 3.400,00 €
--------------	--------------------	--------------

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

- Article 21318	Autres bâtiments publics	+ 2.508.241,93 €
-----------------	--------------------------	------------------

- Article 2111	Terrains nus	+ 49,00 €
----------------	--------------	-----------

**- Les recettes**

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

- Article 238	Avances versées sur comm. immo.corporelles	+ 2.508.241,93 €
---------------	--	------------------

- Article 1328	Autres	+ 49,00 €
----------------	--------	-----------

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve la Décision Modificative Financière N° 3 du budget général de la commune pour l'année 2022.

• **N° 2022/97 : Détermination des tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal**

Madame le Maire propose au Conseil de recourir à la participation d'annonceurs afin d'assurer le financement complémentaire des bulletins d'informations communaux qui

paraissent chaque année.

Les tarifs suivants pourraient s'appliquer :

DIMENSIONS	TARIFS
Format 1/16	65,00 €
Format 1/8	100,00 €
Format 1/4	175,00 €
Format 1/2	350,00 €
Page entière	600,00 €

Après délibération, le Conseil approuve, à l'unanimité, cette initiative ainsi que les modalités de parution de ces pavés publicitaires.

Il mandate Madame le Maire pour démarcher tous les annonceurs potentiels et la charge du recouvrement des contributions afférentes.

La recette correspondante à cette opération sera affectée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 7488.

• **N° 2022/98 : Convention club ados 2022-2023**

Madame le Maire propose au Conseil de renouveler la convention passée avec les AFR relative à l'organisation du club « ados » pour l'année 2022-2023. La contribution de la commune s'élèverait à 2.504,00 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de cet engagement au titre des années 2022 et 2023 ainsi que la dépense correspondante qui sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574. Il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'Association Familles Rurales.

• **DIVERS (ne faisant pas l'objet de délibérations)**

➤ Point sur les travaux d'aménagement de la sortie du village dans la direction de Lalouvesc

Monsieur Thibaud BENIMELLI fait le point sur la réunion publique d'octobre où tous les riverains avaient été invités.

Il y a eu une présentation de Madame BADET du Conseil Départemental de l'Ardèche. Des questions ont été posées et des préoccupations ont été exprimées. Le public était nombreux.

Le Conseil Départemental doit contacter individuellement les riverains.

La commune a le projet de racheter deux terrains pour faire un parking.

➤ Compte rendu du Conseil d'Administration du Centre de Soins Infirmiers

Madame Christèle OLAGNON liste les grandes lignes du compte-rendu du Conseil d'Administration exceptionnel :

Le Centre de Soins observe un déficit de 25.000 €.

Il existe un risque de faillite si une nouvelle infirmière libérale venait à s'installer sur la commune. De plus, les centres de soins ne sont pas répertoriés par l'ARS.

Ils ont un projet de café santé et sont en demande de bénévoles pour venir conforter l'association.

- Madame Pascale GRIFFE fait part au Conseil Municipal d'un mail de Monsieur MERCIER qui signale un manque d'eau dans certains hameaux et son souhait que le réseau d'eau potable soit étendu. Celui-ci fait suite au Conseil Municipal de septembre au cours duquel cette situation avait déjà été évoquée.

Madame le Maire précise que l'extension du réseau d'eau potable réalisée aux Faugères n'a pas été une réussite. Peu de personnes se sont finalement branchées sur le réseau. Du coup, le Syndicat des eaux ne souhaite pas investir dans une nouvelle extension.

- Monsieur Cyprien MONTEYREMARD félicite la municipalité pour sa lutte contre les frelons asiatiques. Madame le Maire précise qu'effectivement, la commune prend en charge la destruction des nids de frelons signalés sur la commune.

- Monsieur Thibaud BENIMELLI informe les Conseillers de la réception des nouveaux containers à ordures ménagères qui seront prochainement installés sur la commune.

Il fait part au Conseil Municipal que le container destiné aux déchets du cimetière a été déplacé à l'intérieur de celui-ci pour éviter le dépôt d'ordures ménagères par les passants.

Il indique aux Conseillers que le Syndicat Ay-Ozon va faire une opération nettoyage des berges de l'Ay en début d'année 2023.

- Madame Marie-Christine DESMARTIN fait part des remerciements qu'elle a eu pour le nouveau mur de soutènement.

- Madame le Maire informe les Conseillers que le dossier de création d'une passerelle sur l'Ay qui rejoindrait la gare routière à l'ancienne salle des fêtes est lancé. Son coût prévisionnel est de 135.000 €. Une recherche de financement est lancée.

➤ Agenda :

- Réunion extraordinaire du Comité des fêtes suite à la vacance du bureau le samedi 19 novembre à 10h à l'Ayclipse
- Sainte Cécile : samedi 19 novembre 2022 à 17h30 à la salle André Broutechoux
- Sainte Barbe : samedi 3 décembre 2022 à 18h à la caserne
- Prochain Conseil Municipal : mardi 13 décembre 2022 à 18h30 à l'Ayclipse
- Vœux du Maire : vendredi 6 janvier 2022 à 19h à l'Ayclipse

Affichée et publiée le 18 novembre 2022